

L'ESSENTIEL

- Le plan national de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, mis en œuvre depuis avril 2014, prévoit une action préventive, située en amont du phénomène de radicalisation, afin d'éviter le basculement dans une phase de recrutement et de passage à des actes violents.
- Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche participe à ce volet préventif dans le cadre des actions coordonnées par le ministère de l'Intérieur.

La participation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au plan national

La question du repérage des situations à risque est primordiale. La mise en place d'un dispositif d'écoute et de signalement, dans le cadre de cellules de suivi auquel l'éducation nationale participe, sous l'autorité des préfets, permet à chacun de recevoir l'aide nécessaire en cas de doute ou de questionnement.

Le ministère travaille en lien étroit avec le Secrétariat général du Comité interministériel de prévention de la délinquance (ministère de l'Intérieur) et la mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes, relevant du Premier ministre). Il appartient au « **Radicalisation Awareness Network** » (RAN), créé en 2011 par la Commission européenne, pour un échange de bonnes pratiques autour de la prévention de la radicalisation.

Des formations et des outils pour les personnels de l'éducation nationale**Un programme de formation à destination des hauts fonctionnaires et des corps d'encadrement des académies**

Ces formations aident les équipes académiques à identifier les signaux de risque de radicalisation, le phénomène d'embrigadement, et à construire une politique de prévention, de repérage et d'accompagnement des situations et des établissements en lien avec les cellules de suivi départementales.

Un livret, outil de prévention de la radicalisation des jeunes

Diffusé en janvier 2015, il appelle les personnels à une attention particulière envers des élèves en risque de désaffiliation ou de déshérence et indique la procédure à suivre.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/02_-fevrier/76/8/Prevenir-la-radicalisation-des-jeunes_390768.pdf

Mission de prévention des phénomènes sectaires

Rattachée à la direction générale de l'enseignement scolaire, elle renforce à partir de cette rentrée le dispositif mis en place.



Des actions éducatives renforcées pour les élèves

L'école participe à la construction d'élèves citoyens, aptes à appréhender le monde qui les entoure dans sa diversité et à prendre des décisions qui préservent leur bien-être mental et physique tout en respectant celui des autres.

Éducation aux médias et à l'information

Elle contribue à créer un socle de connaissances, de compétences et de valeurs qui permet aux élèves de renforcer leur résilience face à toute forme de manipulation et de radicalisation, en développant leur sens critique, en particulier dans l'usage des réseaux sociaux et de l'Internet.

Valorisation de l'engagement des jeunes

L'engagement des élèves notamment dans le cadre du parcours citoyen permet de valoriser leurs nombreuses compétences et développer un sentiment d'appartenance à une société.